

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 octobre 2017

Présents :

SCP

Nina Mankovitz
Ian Kerr
Natalie Bolton

Conseiller

Pascale DeRycke

STTP

Marc Roussel
Carl Girouard
Chris Pleasants

Invités

Steve Clark
Carmen Suchorab
David Soltis
Luc LaFrance
Mike Polera
Dan Gilbert
Jim Lintern (par téléphone)
Elaine Bedard

Points permanents

1. Affectations d'EDSC

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des affectations d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Discussion :

Le Comité a discuté de l'augmentation considérable de PCV soumises à l'EDSC, particulièrement dans les Prairies. La majorité des points soulevés sont liés à l'entretien et doivent être examinés et corrigés lors des inspections mensuelles du CLCSS. La SCP indique qu'elle passera en revue la liste de contrôle pour l'inspection du CLCSS et veillera à ce qu'un meilleur rappel des points à vérifier mensuellement soit fait. La SCP espère qu'elle sera prête à présenter une ébauche aux fins d'examen et de discussions à la réunion de décembre.

Le STTP indique qu'il reçoit des commentaires de ses membres indiquant que le CLCSS ne dispose pas de suffisamment de temps pour effectuer les inspections et laisse entendre que celles-ci ne sont pas prises au sérieux.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP présentera une ébauche de la nouvelle version de la liste de contrôle pour l'inspection du CLCSS à la prochaine réunion du CNMSS.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 octobre 2017

2. Statistiques en matière de santé et de sécurité

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter de statistiques relatives à la santé et à la sécurité, y compris celles sur la violence en milieu de travail.

Discussion :

La SCP présente un rapport résumant les tendances en matière de plaintes liées à la violence en milieu de travail à ce jour depuis le début de l'année. Les membres du Comité estiment que la tendance actuelle ne fournit pas une analyse suffisamment poussée pour prendre une décision. La SCP travaillera à améliorer le rapport pour les prochaines réunions.

La SCP demande au STTP s'il a songé davantage à désigner un employé représenté par le STTP pour collaborer avec les enquêteurs compétents chargés des plaintes relatives à la violence en milieu de travail et propose que le Comité planifie une réunion distincte pour passer en revue les rapports des personnes compétentes.

Le STTP reçoit un sommaire quotidien des incidents de violence en milieu de travail qui impliquent ses membres. Étant donné que les incidents de violence en milieu de travail peuvent avoir une incidence sur tous les employés, le STTP demande que le rapport sommaire quotidien qu'il reçoit comprenne tous les rapports de violence en milieu de travail, même ceux qui ne concernent pas directement ses membres.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP inclura tous les incidents de violence en milieu de travail dans le rapport sommaire quotidien fourni au STTP.
2. La SCP organisera une réunion distincte du CNMSS pour passer en revue les rapports avec les personnes compétentes.

3. Formation sur la sécurité

Invités : David Soltis

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des activités visées à l'annexe « DD » et des autres activités de formation sur la sécurité.

Discussion :

La SCP a présenté un rapport sommaire résumant les statistiques à ce jour depuis le début de l'année sur la formation sur l'Annexe « DD ».

Le STTP souligne une fois de plus qu'aucun employé n'a reçu le Module 5 – Formation à la vente au détail. Le STTP est aussi d'avis qu'il n'est pas très productif d'établir un échéancier de formation durant la période de pointe et qu'il serait mieux de prévoir la formation au début de

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 octobre 2017

l'année. Le STTP présente une liste de tous formateurs pour l'annexe DD qui peuvent offrir de la formation au CLCSS. Le STTP réitère sa demande pour une séance de formation de formateurs en français.

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le service Formation et perfectionnement invitera un membre de l'équipe de la vente au détail à la prochaine réunion pour parler du plan pour le Module 5 – Formation à la vente au détail.
2. La SCP planifiera une séance de formation des formateurs en français.

4. Mises à jour sur le parc de véhicules

Invités : Ron Thibert, Todd MacGillivray

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des problèmes liés au parc de véhicules.

Discussion :

La SCP fait une mise à jour sur les programmes suivants :

- La demande de proposition (DP) pour l'approvisionnement en fourgonnettes grand format est presque terminée et une mise à jour sur le soumissionnaire retenu sera présentée à la réunion de décembre.
- La SCP a lancé une campagne d'urgence dans le but de corriger un problème de fabrication du couple de serrage de l'écrou de la valve du pneu sur le Dodge Pro-Master 2017. La SCP a avisé Dodge qu'elle a découvert le problème. La SCP indique qu'il y a entre 50 et 100 véhicules à réparer et que le tout devrait être effectué d'ici la fin de la semaine prochaine. Le STTP demande à voir le véhicule.
- Un prototype du NVLL sera prêt à l'automne 2018.

Le STTP présente au Comité une photo d'un «système de corbeilles du véhicule» à London qui semble avoir été modifié.

Le STTP indique qu'il reçoit également des plaintes des employés FFRS au sujet de la remise à neuf des véhicules à conduite à droite (VCD) de la Société. Il a reçu des plaintes des employés au sujet de trous dans le plancher de la cabine.

La SCP indique que ce problème devrait être souligné au moment des inspections avant le départ du véhicule et qu'un Rapport du chauffeur sur les défauts du véhicule doit être rempli et soumis afin de procéder à la réparation. La SCP rappelle au Comité que si les commentaires dans le registre du véhicule ne sont pas soumis au groupe d'entretien du parc de véhicules, ces derniers ne seront pas en mesure de traiter la situation.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP prendra des dispositions pour que le STTP voie le Pro-Master.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 octobre 2017

2. Le STTP tentera d'obtenir plus de renseignements sur le système de corbeilles à London, car la photo n'est pas claire.

5. Déneigement et déglacement

Invités : Carmen Suchorab, Luc LaFrance

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter du déneigement et du déglacement des établissements de la SCP (gérés par le groupe Biens immobiliers) et du matériel de rue (géré par le groupe Adressage et livraison).

Discussion :

Installations : (Carmen Suchorab)

La SCP fournit au Comité le plan de déneigement 2017-2018, lequel n'a pas changé par rapport à l'année dernière. Des réunions locales sur le déneigement ont déjà commencé à avoir lieu afin d'assurer que les entrepreneurs aient une bonne compréhension des débuts de quart et autres attentes pour chaque emplacement. La norme pour l'enlèvement de la neige demeure inchangée à 5 cm d'accumulation.

Le STTP rappelle qu'il n'est pas de la responsabilité de ses membres d'épandre du sel sur les zones glacées et que les mêmes normes doivent être suivies partout. Le STTP indique qu'il conservera le document fourni jusqu'à ce qu'il puisse le passer en revue.

Matériel de rue : (Luc LaFrance)

La SCP explique que son équipe régionale a commencé à passer en revue les directives relatives au déneigement avec les entrepreneurs sous sa responsabilité.

Le STTP fait valoir que la demande pour des armoires de relais pourrait augmenter en raison des changements apportés au Courrier de quartier et aux délais de livraison qui entreront bientôt en vigueur et demande que les emplacements des armoires de relais soient déneigés.

La SCP explique que lorsque des changements sont apportés au matériel de rue, l'équipe de gestion locale du site doit aviser l'agent, Services de livraison. La gestion locale doit ensuite s'assurer que l'emplacement est ajouté à l'horaire de déneigement.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP transmettra au STTP une copie du plan de déneigement 2017-2018.

Points à l'ordre du jour

6. Nouveau gilet de haute visibilité (2017-10-05)

Aperçu :

Postes Canada demande depuis plusieurs années que les employés portent des gilets de haute visibilité dans les établissements en raison de l'équipement motorisé qui y est utilisé.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 octobre 2017

Discussion :

La SCP examine une présentation qui décrit les nouveaux des gilets haute visibilité pour le personnel des établissements. Les nouveaux gilets sont dotés de bandes de couleurs différentes qui identifient les employés en fonction de leur rôle (gestion, secouriste, représentant du CLCSS et personnel d'entretien). La normalisation de ces gilets permettra d'assurer que tous les employés et visiteurs sont protégés adéquatement et de repérer plus rapidement les employés ayant des responsabilités précises.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP veillera à ce que les autres gilets soient retirés du catalogue du SAP.
2. La SCP fournira au STTP un échantillon de chaque gilet.

7. Chariot ergonomique (LH3) de St. John's (2017-07-17)

Invité : Dan Gilbert

Aperçu :

Le STTP a reçu un rapport qui indique que le bras de timon du chariot ergonomique (LH3) à St. John's a été plié. Un employé croit que le bras a été plié parce que la poignée se trouve trop près du cadre lorsque les fourches sont surélevées.

Discussion :

La SCP confirme qu'elle a examiné les registres d'entretien du chariot ergonomique de l'établissement depuis 2013 et qu'elle n'a trouvé aucun rapport au sujet d'un bras de timon plié. La SCP explique que le bras du timon est muni de deux poignées rondes qui doivent être saisies pour que les employés puissent opérer correctement l'appareil. Il est possible que les employés qui agrippent la poignée d'une seule main et placent l'autre main sur le dessus de la poignée trouvent que leurs jointures sont près du cadre. Toutefois, rien n'indique que le bras de timon est plié. Une campagne de sensibilisation a été lancée à St. John's pour veiller à ce que les employés comprennent comment utiliser les deux poignées correctement.

8. Examen du mandat des Comités locaux conjoint sur la santé et la sécurité (CLCSS) (2015-09-17)

Aperçu :

Le Code canadien du travail et les bonnes pratiques commerciales exigent un examen du mandat du Comité au moins tous les deux ans. Le dernier examen du mandat du CLCSS a été effectué en 2015.

Discussion :

Les membres du Comité discutent du mandat et proposent deux changements :

- La version française de la section 3.1 doit être modifiée afin de refléter le texte en anglais.
- Un libellé visant à encourager les membres des comités à effectuer une évaluation annuelle de leur efficacité au moyen de la liste de contrôle de l'efficacité d'un comité sera ajouté.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 octobre 2017

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP mettra à jour le document et l'acheminera au CNMSS aux fins d'examen et d'approbation.

9. Itinéraires FFRS-Analyse des risques liés à l'emploi – Suivi sur la sécurité des FFRS (2017-05-30)

Aperçu :

Comme nous en avons discuté lors de la réunion du CNMSS en mai 2017, un examen de l'analyse des risques liés à l'emploi pour les FFRS a eu lieu en juin 2017. Au cours de cette réunion, le CNMSS a confirmé que la conception d'itinéraires avec le moins de demi-tours et de demi-tours en trois points possibles doit être renforcée. La SCP a accepté d'examiner davantage la conception actuelle des itinéraires pour assurer que cette pratique est bien comprise par l'équipe de conception et est mise en œuvre.

Discussion :

La SCP passe en revue une présentation avec le Comité qui confirme que depuis 2014, les agents chargés de la mesure des itinéraires (AMI) ou les agents ruraux et suburbains (ARS) créent les itinéraires des agents de livraison en tâchant de limiter au minimum le nombre de demi-tours, de demi-tours en trois points et d'emplacements de livraison bilatérale aux BPCOM (emplacements nécessitant de se stationner d'un côté de la rue et de traverser de l'autre côté pour effectuer la livraison). Des exemples d'itinéraires dans les postes de facteurs de partout au pays ont été analysés afin de confirmer que cette pratique a été bien comprise et mise en œuvre. Les itinéraires d'un des postes de facteurs ayant fait l'objet de l'examen ne respectaient pas ces exigences. Les itinéraires en question seront re-dessinés.

Le STTP se dit préoccupé qu'à Sherbrooke, même s'il y a eu une réorganisation récemment, il y ait encore des itinéraires qui comptent plus de 250 demi-tours. Le STTP demande également que les membres du CLCSS ou les représentants de la santé et de la sécurité des employés soient présents lors de ces évaluations.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP examinera l'établissement des itinéraires à Sherbrooke.

10. Machine à trier les petits paquets du régime international (2017-10-05)

Aperçu :

La SCP continue de moderniser et d'augmenter sa capacité de traitement du courrier. Un projet concernant l'achat de nouvel équipement qui traite mieux les colis provenant de la Chine est en cours.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 octobre 2017

Discussion :

La SCP indique qu'elle installera des deux petites machines à trier les petits paquets du régime international; l'une à Vancouver et l'autre à Toronto. La SCP est présentement à l'étape de la demande de proposition du procédé, et, une fois que le fournisseur sera sélectionné, elle commencera la phase de conception dans les mois qui suivront. La conception mettra l'accent sur les postes de travail de dépôt. La SCP demande la participation du STTP dans la conception détaillée. Un prototype de poste de travail sera installé à Toronto ou au siège social.

Le STTP déclare qu'il aimerait participer à la conception détaillée du poste de travail de dépôt et qu'il préférerait que le prototype soit installé à Toronto. Cela facilitera la participation d'autres membres de leur unité de négociation.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira au STTP l'emplacement et les dates de l'examen du prototype du poste de travail de dépôt.

11. Étude sur les bottes d'hiver (2017-05-30)

Invité : Jim Lintern (par téléphone)

Aperçu :

Les chutes et glissades demeurent toujours les principales causes de blessures chez les employés. La technologie dans le domaine de la chaussure évolue rapidement et la SCP voudrait profiter de l'occasion pour offrir aux employés des chaussures encore plus sécuritaires. Lors de la réunion du mois de mai 2017, la SCP a présenté les résultats impressionnants d'une étude menée conjointement par la SCP et l'APOC sur les propriétés antidérapantes des bottes d'hiver dotées de semelles de nouvelle technologie et demande au STTP d'envisager la possibilité de demander à ses membres d'essayer ces chaussures au cours de la prochaine saison hivernale.

Discussion :

La SCP examine une brève présentation qui souligne les résultats de l'étude et demande encore une fois au STTP de participer en faisant la promotion des bottes d'hiver ou effectuant leur mise à l'essai.

Le STTP déclare qu'il aimerait obtenir plus de détails sur la mise à l'essai et la méthodologie avant de déterminer s'il aimerait participer au projet.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP transmettra au STTP une copie du rapport de l'étude.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 octobre 2017

12. Mises à niveau du système de convoyeurs et de chariots motorisés flexibles (2017-10-05)

Invité : Mike Polera

Aperçu :

La SCP continue de moderniser et d'augmenter sa capacité de traitement du courrier. Un projet consistant en l'achat de convoyeurs et de chariots flexibles a été effectué récemment afin de remplacer les appareils existants et d'augmenter la capacité de traitement du courrier.

Discussion :

La SCP examine une présentation qui décrit les nouveaux convoyeurs et chariots flexibles qui ont récemment été installés dans les établissements, quatre (4) à Montréal et deux (2) à Ottawa. Cette nouvelle conception normalisée comprend des améliorations en matière de sécurité, notamment un dispositif d'alimentation et d'arrêt d'urgence bien situé, des roulettes pivotantes qui facilitent le déplacement, ainsi que des raccords mécaniques et électriques à débranchement rapide. Le STTP demande quelle est la force requise pour opérer le système. La SCP indique que la force requise est minimale et qu'elle a mené une étude ergonomique sur la question. Le STTP demande de recevoir une copie de la dite étude. La SCP présente ses excuses pour ne pas avoir rendu visite plus tôt au CNMSS afin de discuter du projet, mais confirme qu'il a été consulté avant la mise en service de l'équipement dans les établissements concernés.

Le STTP demande une copie des documents de formation.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira les documents de formation et de l'étude ergonomique au STTP aux fins d'examen.

13. Prochaine génération de chargeur de TDP pour véhicules personnels des FFRS (2017-10-05)

Invité : Elaine Bedard

Aperçu :

La SCP continue de moderniser et d'augmenter sa capacité de livraison du courrier. Un projet est mis en place pour veiller à ce que les employés de livraison soient dotés de terminaux de données portatifs (TDP) qui demeurent chargés pendant toute la durée de leur itinéraire.

Discussion :

Les TDP MC67 ne demeurent pas chargés suffisamment longtemps pour que les employés puissent terminer un itinéraire complet. La SCP examine une présentation sur l'introduction d'un chargeur pour automobile de 12 V qui sera fourni aux employés afin qu'ils puissent charger la pile du TDP en cours de déplacement. Cela évitera aux employés de devoir transporter plusieurs piles et de remplacer celles-ci au cours de la journée. Les TDP MC67 étant utilisés par les employés membres des FFRS, nous fournirons des diviseurs à ces derniers qui ne disposent que d'une prise 12 V dans leur véhicule et qui doivent également brancher un gyrophare. Les employés recevront la consigne de ranger le TDP sous le siège du passager.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 octobre 2017

Le STTP soulève plusieurs préoccupations au sujet de ce projet. Il y a une possibilité qu'en branchant le chargeur de TDP et le gyrophare sur la batterie du véhicule, celle-ci se décharge. Cela peut endommager le véhicule personnel de l'employé membre des FFRS au fil du temps. Le STTP souhaite savoir si la SCP paiera pour les dommages encourus, le cas échéant. De plus, le rangement du TDP sous le siège du passager pourrait nuire à l'utilisation de l'outil de préhension des FFRS et du bac servant au ramassage du courrier.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP examinera d'autres emplacements pour placer le chargeur.
2. La SCP confirmera la consommation d'énergie combinée du chargeur de TDP et du gyrophare.
3. La SCP fera part au STTP de sa position concernant le remboursement des dommages causés par le chargeur à la batterie du véhicule.

14. Points divers :

Le STTP signale plusieurs problèmes au Comité.

Discussion :

Problèmes de santé et de sécurité avec les BPCOM de la gamme E100 à E300 : Le STTP fournit au Comité des photos de la BPCOM qui montrent que les loquets sur les portes de la BPCOM sont à la hauteur des yeux et des jambes. Un exemple a été apporté au comité montrant qu'un loquet qui aurait causé une blessure au molet d'une travailleuse. Des employés de Jonquière se sont plaints que le loquet inférieur égratigne les jambes. Le STTP craint également que si le vent prend dans les portes ouvertes, les loquets blessent les employés. Le STTP rappelle également au Comité que les employés ne sont pas à l'aise avec le fait qu'ils ne puissent pas retirer la clé de l'unité tant que la porte n'est pas verrouillée. En d'autres mots, avec le fait qu'ils sont reliés à la BPCOM lors de son chargement. Il est donc difficile pour les employés de se déplacer rapidement s'ils sont confrontés à un risque, comme la présence d'un chien, d'une voiture, d'abeilles ou de tout autre danger. Le STTP demande à la SCP de considérer la possibilité d'utiliser un cordon détachable.

Cyberformation d'appoint relative à l'EMM : Le STTP a examiné plus avant le lancement d'un nouveau module de cyberformation d'appoint relative à l'EMM de trois ans pour tous les employés PO5, lequel a fait l'objet d'une discussion lors de la réunion du CNMSS du 2 mars 2017. Le STTP estime que ce programme constitue une violation de la clause de la convention collective qui stipule que la formation fournie aux opérateurs d'EMM doit être exclusivement donnée par des formateurs auprès des pairs. Le STTP rappelle également la décision du Tribunal de santé et sécurité au travail Canada liée à l'entreprise Campbell Brothers à l'égard de la formation numérique. Le STTP indique également qu'il n'a pas été en mesure de passer en revue les documents de formation depuis, puisque le lien vers le site Web de la Zone de la formation ne fonctionne pas.

Entretien des batteries d'EMM : Le STTP déclare qu'il a reçu un avis le 29 septembre 2017 au sujet de la consultation nationale sur les nouveaux procédés de remplacement des batteries. Le

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 octobre 2017

procédé devait être mis en œuvre à compter du 30 octobre 2017. Le STTP demande que la mise en œuvre soit retardée jusqu'à ce que le CNMSS discute de ce projet à la réunion de décembre.

Procédure 1605.21 du SMS – Réaction face à un incident biologique douteux : Le STTP continue de constater que, malgré les communications émises aux Opérations cette année pour leur rappeler la marche à suivre appropriée, la direction de certaines installations ne respecte toujours pas le processus. Deux incidents précis qui se sont produits dans la région des Prairies ont été cités. Le STTP se dit concerné par le fait que la direction continue d'imposer des mesures disciplinaires aux employés, alors que celle-ci ne semble pas respecter les mêmes règles de conduite. Le STTP demande des renseignements sur les mesures à prendre lorsque la direction ne respecte pas le procédé.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP examinera les problèmes soulevés relativement aux BPCOM.

Points fermés

Entretien du LOCML

Examen de la mobilité des remorques

Programme de formation d'appoint relative à l'utilisation sécuritaire de l'EMM

Écran solaire

SIMDUT pour les employés du secteur Levée et livraison

Programme de prévention des risques

Permis de travail avec équipement chaud pour l'entretien

Inspection des harnais

Mises à jour du LOCML

Réunions des équipes des CLCSS

Décision du Tribunal de santé et sécurité au travail Canada

Autres questions

La prochaine réunion du CNMSS est prévue le 5 décembre 2017.

Réunions tenues en 2016 :

2 et 7 mars	30 mai	5 octobre	5 décembre
(X)	(X)	(X)	()